

FÉVRIER 2008

En direct de

L'hôtel de ville



Allocution du maire, assemblée du 14 janvier 2008

Mesdames, Messieurs, bonsoir,
Je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette première assemblée ordinaire de l'année 2008. Je vous réitère mes vœux personnels et ceux du conseil, de santé, de bonheur et de prospérité. Et j'insiste sur la santé, parce qu'en vieillissant, on s'aperçoit que c'est la plus grande richesse.

Ce soir, j'aborderai plusieurs sujets. Je crois à l'importance de certaines mises au point. J'aimerais aussi vous présenter un bilan sommaire de nos premières années du mandat que vous nous avez confié en 2005.

Mot du maire : rétrospective 2005-2008

Service à la clientèle

Dès mon arrivée au bureau, j'avais été confronté aux nombreuses plaintes des citoyens non satisfaits. Ils me disaient : « C'est toujours une boîte vocale qui te répond, qui te transfère à une autre boîte vocale... » Pire encore, ces citoyens s'apercevaient qu'après une semaine, ils n'avaient toujours pas de retour d'appel et que leur dossier était retardé d'autant, sans parler de ceux qui n'ont jamais reçu de réponse.

Dès lors, je me suis mis au travail, en collaboration avec notre directeur et, à l'époque, cela semblait impossible à régler sans être obligé de changer le système téléphonique. J'avais modifié le nom du système proposé de « logiciel de plaintes » pour le « suivi des requêtes ». Avec l'arrivée de notre nouvelle directrice générale, Mme Christiane Côté, nous avons regardé à nouveau cette possibilité et, tout à coup, cela devenait possible. J'ai remodifié le nom pour « service à la clientèle ».

Vous avez sans doute remarqué que depuis presque un an, c'est une voix humaine qui vous répond et vous dirige vers le service dont vous avez besoin. Advenant l'absence du préposé, la réponse à votre message enregistré vous est retournée le plus tôt possible. D'ailleurs, même si une erreur peut encore se produire, exceptionnellement, je peux vous dire que la majorité des citoyens me font connaître leur satisfaction, et j'en suis heureux. Merci, Madame Côté.

Développement

Sans revenir de façon exhaustive sur le développement tant résidentiel que commercial, je me permettrai simplement de vous rappeler que de nombreux projets, depuis 2005, ont été déposés à la Municipalité et que plusieurs, je dirais même la plupart, sont déjà en marche et c'est tant mieux. Cela a contribué à cette augmentation d'environ 20 % de la population et je crois sincèrement que lorsque nous atteindrons une population globale de 10 000 habitants, nous aurons atteint un seuil qui nous permettra de rentabiliser tous nos services.

Le projet de revitalisation du village est l'un des éléments clé qui vont attirer des commerçants à s'installer et à développer un créneau différent qui n'existe pas actuellement à Saint-Hippolyte. Un autre volet important est le développement économique. En 2008, l'accent sera mis sur le développement d'une zone industrielle de petites et moyennes entreprises. La demande existe déjà. Un comité sera possiblement appelé à prendre en charge ce dossier.



Activités

Que ce soit à la culture, par le projet d'une nouvelle bibliothèque, ou aux loisirs, par la construction d'un nouveau pavillon, la diversité et les nouvelles activités qui s'ajoutent d'année en année, entre autres le Festival d'hiver, que nous avons réinstauré et qui aura lieu le 9 février prochain, tous ces projets apporteront une plus-value à notre municipalité. Nous sommes fiers de toutes les avancées dans ce domaine.

Travaux publics

Comme vous avez pu le constater, depuis deux ans, nous avons grandement amélioré le réseau routier, entre autres grâce à la participation du gouvernement fédéral, qui nous retourne une portion de la taxe d'accise sur le prix de l'essence. La semaine dernière, nous avons d'ailleurs reçu un montant de 324 407 \$, par l'entremise du ministre David Whissell, membre du comité ministériel au développement des régions, somme qui sera appliquée à nos travaux réalisés en 2007.

Après avoir investi près de 500 000 \$ en 2006, nous avons injecté près d'un million sur nos routes en 2007, et nous nous apprêtons à en ajouter près de 900 000 \$ en 2008. En 2005 et en début de 2006, je recevais énormément de plaintes concernant l'état de nos infrastructures routières, et je répondais aux gens qu'ils avaient entièrement raison, mais que le réseau serait restauré graduellement. C'est évident que nous ne pouvons tout faire en même temps, mais tout va bon train.

Je profite de l'occasion pour remercier le directeur, le contremaître et les employés des Travaux publics pour la rigueur déployée, durant la période de redoux, à contrôler les possibilités d'inondations dans certains secteurs. Bravo !

Mot du maire : actualité

Avis à nos entrepreneurs privés et aux citoyens

L'hiver a repris son cours et nous aurons sans aucun doute d'autres tempêtes de neige. Nos entrepreneurs nous demandent d'aviser les déneigeurs privés et les citoyens de ne pas laisser d'amas de neige dans la rue lors du déblaiement de leur entrée. Cette situation rend la vie difficile à leur personnel et devient un risque évident d'accident. Cette infraction est passible d'une amende de 400 \$. S'il vous plaît, soyez prudents !

Salaire des élus

Ce soir, nous adopterons une modification au règlement 931-04 concernant la rémunération des conseillers. Soyez rassurés, ce n'est pas une augmentation. Il s'agit tout simplement d'un ajustement à la procédure. Auparavant, les conseillers recevaient environ 1200 \$ par année à titre de maire suppléant. Ce règlement date de 2004 et ne correspond pas du tout aux normes gouvernementales concernant la rémunération des élus.

À tour de rôle, chaque conseiller, pendant une période de deux mois, devenait automatiquement maire suppléant, alors que le maire doit exercer seul le choix de son remplaçant, et uniquement s'il doit s'absenter à long terme, soit pour de longues vacances ou pour maladie. Ce règlement prévoit la rémunération en conséquence. Dorénavant, ce même montant annuel, à raison de 100 \$ par mois, sera justifié par la délégation à différents comités. Et croyez-moi, tous les conseillers en consacrent des heures à différents comités ! Je les remercie de leur dévouement.

Mot du maire : suite en p. 2

Saison de motoneige

La majeure partie de la population connaît la problématique des sentiers de véhicules hors route (VHR), et plus particulièrement le problème de la motoneige, qui existe depuis plus de 10 ans.

Saison 2005-2006

En 2005, je suis intervenu auprès de M. Paul Shaw et j'ai obtenu la permission, pour cette saison, d'emprunter le sentier situé sur sa propriété.

Saison 2006-2007

L'an dernier, lors des rencontres avec les clubs, les dirigeants m'avaient à ce moment qu'ils le rencontreraient eux-mêmes. Malheureusement, il avait pris la décision de ne plus permettre le passage à ces véhicules, pour toutes sortes de raisons très légitimes. J'ai dû intervenir personnellement auprès de la population, plus particulièrement dans le secteur du lac de l'Achigan, à qui j'ai demandé de faire preuve de tolérance puisque en principe, le problème devait être réglé avant l'arrivée de la nouvelle saison. Ces citoyens ont alors accepté de tolérer ces véhicules à la condition expresse qu'il s'agisse de la dernière année, et cette garantie leur a été certifiée par le maire et le conseil. Nous ne reviendrons pas sur notre parole, soyez-en assurés.

Saison 2007-2008

Au mois de septembre, j'ai personnellement rencontré le propriétaire du commerce de location d'équipement de véhicules hors route, M. Saey, et je lui ai proposé d'aller rencontrer M. Paul Shaw, pour savoir s'il permettait le passage des motoneiges sur sa propriété, comme il le faisait auparavant. Selon M. Saey, c'était urgent et j'étais d'accord. Il devait le rencontrer seul.

Lors de la rencontre du 12 novembre 2007, avec tous les clubs, j'ai exceptionnellement invité M. Saey et M. Péloquin, de l'Auberge du lac Morency. Je dis exceptionnellement parce que normalement, nous ne négocions qu'avec les clubs et les fédérations, mais je tenais à ce qu'ils soient au courant de la situation et qu'ils apportent leurs suggestions de solutions pour leurs commerces, afin que nous puissions valider le tout avec les dirigeants de clubs et éventuellement avec le conseil municipal.

À ce moment, j'ai demandé à M. Saey, s'il avait rendu visite au propriétaire terrien. Il m'a répondu que non. Nous étions déjà le 12 novembre. M. Saey n'a rencontré M. Shaw que le 25 novembre et, pourtant, selon ses dires, c'était déjà urgent en septembre. Je n'ai jamais reçu d'appel pour m'informer de la décision.

Le 21 décembre, M. Saey me téléphone pour m'annoncer qu'il avait un nouveau tracé à me présenter et qu'il fallait, selon lui, l'adopter immédiatement. Or, nos bureaux ferment le 21 décembre à midi. Les employés et les directeurs seront en vacances des Fêtes jusqu'au 7 janvier.

Malgré cela, M. Brisson, notre directeur des loisirs, rencontre MM. Saey et Péloquin, et il discute avec eux presque tout l'avant-midi. M. Brisson les informe qu'il doit soumettre la proposition au conseil.

À la suite de la requête de MM. Saey et Péloquin, le directeur des loisirs avait demandé l'avis du Service des travaux publics, du Service des incendies et de la police, quant à la possibilité d'utiliser ces liens de rues. Unanimement, ils ont déclaré que ces endroits n'étaient pas sécuritaires pour la pratique de cette activité, et qu'ils auraient constitué un danger public.

Heureusement, tous les élus étaient réunis pour l'heure du midi, et ils ont unanimement rejeté la proposition. Je vous fais grâce de l'attitude des demandeurs devant ce refus. Malgré cela, je suis rentré au bureau, le 24 décembre, pour essayer de trouver une autre option. Malheureusement, je n'en ai pas trouvé. J'ai quand même accepté de les rencontrer à nouveau, au retour de vacances des directeurs.

Pour la saison 2007-2008, j'aborderai le sujet de la présumée objection de ma part relativement à l'ouverture des sentiers de motoneige. Je vous informe que ces sentiers sont sous la responsabilité des différents clubs de véhicules hors route, en collaboration avec la Municipalité.

Le deuxième point que je désire rectifier est qu'il est faux de prétendre, comme certaines personnes essaient de le propager, que je suis contre ces activités. Durant les trois dernières saisons, je me suis personnellement et directement impliqué dans ce dossier afin que tous les adeptes puissent profiter de leur passe-temps. Mais il faut comprendre les trois problèmes majeurs que deux commerçants locaux ne souhaitent pas admettre.

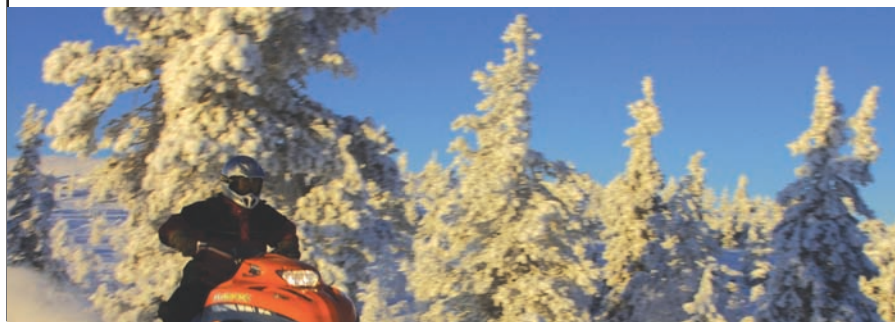
D'une part, depuis au moins dix ans, les citoyens des secteurs dont il a été fait mention lors de notre rencontre s'élèvent contre les sentiers de véhicules hors route qui passent trop près de leurs propriétés et nuisent à leur quiétude. Les manifestations de leur mécontentement ont eu des répercussions dans les journaux et même aux nouvelles télévisées.

D'autre part, il faut comprendre qu'une partie du problème vient du fait que quelques propriétaires de lot refusent l'accès à leur propriété. Les clubs, les fédérations et la Municipalité n'ont aucun recours puisqu'il s'agit de propriétés privées.

Le troisième volet est dû au fait que le bail entre l'Université de Montréal et le ministère de la Faune et des Ressources naturelles ne fut signé qu'à la fin de l'été 2007, ce qui n'a pas permis au Club de déterminer le tracé exact du sentier qui, en principe, sera prêt pour la saison 2008-2009. Les dirigeants des clubs reconnaissent la problématique et nous avons accepté leurs propositions.

Pour ce qui est du rassemblement organisé par M. Alexandre Saey, de MégaSport, et de l'Auberge du lac Morency, ce jeudi 10 janvier, qui n'était pas prévu à l'entente de rencontre, il fut fait de façon malveillante, sans avertissement et sans autorisation. Un tel comportement ne peut que nuire à des négociations sérieuses et n'apporte aucun élément positif pour élaborer une solution alternative à la présente saison d'activités. À la suite de la rencontre, qui a quand même eu lieu, les élus et les dirigeants de club, en présence de M. Saey, sont allés sur le terrain pour vérifier l'exactitude des données soumises et la possibilité de les accepter. La conclusion a été rendue sur place qu'il est impossible de pratiquer cette activité sur le trajet proposé.

Étant sur place, les élus ont pu proposer un autre scénario. Malheureusement, après certaines vérifications d'usage, il semble que ce tracé soit très difficile à élaborer, voire même impossible. Nous continuons à travailler sur ce dossier et nous attendons les résultats finaux.





Indépendamment de cette nouvelle solution, possible ou impossible pour la saison actuelle, nous gardons espoir qu'à la suite de la signature du bail entre l'Université de Montréal et le ministère de la Faune et des Ressources naturelles, il y aura possibilité d'établir des sentiers dans cette portion de territoire et de finaliser un nouveau tracé du sentier 33, que j'appelle l'autoroute. Une bonne partie du dossier sera alors réglée de façon durable.

L'espoir du maire

En parallèle, de mon côté, je suis allé rencontrer, vendredi dernier, MM. Shaw, père et fils, et j'ai tenté d'obtenir ce droit de passage qui aurait pu sauver la saison en permettant de diriger le sentier no 33 à Sainte-Marguerite. Nous avons discuté pendant près de deux heures. Malheureusement, leur refus m'a été confirmé dimanche matin, pour des raisons légitimes et je les respecte. Ils sont propriétaires d'un terrain privé.

À ce niveau, les deux commerçants sont donc dans une impasse. À moins d'une nouvelle proposition acceptable, ces commerçants et les adeptes devront donc respecter l'entente prise avec les clubs et respecter également les lois et les règlements.

J'ai ici le tracé exact des possibilités de sentiers dont un embranchement par Lanaudière, qui peut vous mener vers Sainte-Marguerite. Évidemment qu'il y a plusieurs kilomètres de plus à faire, mais est-ce qu'on fait de la motoneige pour le plaisir de la randonnée ou est-ce un moyen de transport à haute vitesse? Donc, pour la saison 2007-2008, les adeptes ont cette possibilité.

Je crois sincèrement que tous les efforts nécessaires, de la part du maire et de la part du conseil, ont été déployés.

Police

J'aimerais aviser la population que je suis à nouveau président de la Régie intermunicipale de police, pour l'année 2008. Veuillez noter que les assemblées auront lieu ici même, à Saint-Hippolyte, le deuxième mardi de chaque mois, à 20h. La première assemblée avait d'ailleurs lieu le mardi 15 janvier dernier. Avis aux intéressés!

Durant ce court mandat, avec mes partenaires, je déploierai tous les efforts nécessaires afin d'arriver à une solution à tous les griefs et à une entente sur la convention collective de travail.

Dossier Roland Sylvain

Et enfin, le cas Roland Sylvain. Vous avez sans doute lu l'article du journal Le Mirabel qui confirme la réception d'une lettre de M. Sylvain me demandant de siéger, pour le moment, à titre d'indépendant, afin de ne pas nuire à l'image de l'équipe des élus. Il proposait aussi qu'on le suspende du Comité exécutif de l'Équipe Rousseau, pour la même raison. D'ailleurs, M. Sylvain m'a demandé de vous adresser la parole après mon discours, ce que j'ai accepté.

Bien qu'un citoyen, irrespectueux envers le maire et tous les élus, ait déclaré que «... le conseil a traité ce dossier comme des enfants d'école», je considère avoir traité cette affaire avec toute la rigueur nécessaire et, comme l'expression populaire le dit, en bon père de famille, comme il se doit, tant parmi les élus qu'au sein de mon équipe.

Malgré qu'un avis légal, sans frais, ait été reçu des aviseurs de la Municipalité, un très petit groupe de citoyens, deux ou trois personnes, a demandé au maire d'informer le ministère des Affaires municipales de cet événement. À la suite de la visite de M. Sylvain aux bureaux du ministère des Affaires municipales (MAM), les responsables du MAM, après une étude préliminaire du dossier et une conversation avec moi pour valider l'exactitude des faits, ont conclu qu'il n'y avait aucunement matière à ouvrir un dossier à ce sujet, «... d'autant plus que le dossier a été très bien géré par le maire.»

Entre-temps, j'avais demandé un avis écrit à nos avocats, confirmant l'exactitude de l'avis verbal, une dépense non nécessaire. J'accepte la proposition de M. Sylvain de siéger à titre d'indépendant jusqu'au moment jugé opportun. Et je donne un mois à ses détracteurs pour faire les démarches qu'ils jugeront nécessaires, c'est-à-dire de porter plainte auprès du ministère des Affaires municipales, en plaçant la Municipalité en copie conforme.

Plusieurs rumeurs concernant M. Sylvain sont véhiculées par certains politiciens et politiciennes, à travers Saint-Hippolyte. Ce qui m'importe, ce sont les faits qui ont trait au mandat politique que la majorité de la population lui a confié. Tout ce qui concerne sa vie antérieure personnelle ou de travail ne concerne que lui et ses « accusateurs ». D'ici la fin de cette période, ma porte est ouverte à qui veut en discuter face à face.

Je veux seulement aviser les intéressés que les coûts reliés à ce dossier seront à leurs frais. Nous avons vérifié, et s'ils décident d'aller plus loin, ces coûts pourraient atteindre les 50 000 \$.

Pour ma part, et dans le but de remettre en perspective les faits exacts et, surtout, de rétablir la vérité, je me dois de vous transmettre la chronologie des événements. J'ai d'abord appris, par un courriel de Mme Watier, qu'elle cherchait à savoir où étaient rendus ces certificats-cadeaux. Par la suite, M. Roland Sylvain est venu me voir au bureau, m'informant qu'il avait rencontré M. Rolland Sauvé dans un restaurant-café de Saint-Jérôme, et il m'a immédiatement avoué être celui qui a encaissé ces certificats, les croyant à lui. Il a donc remboursé ce montant immédiatement, somme que j'ai transmise à Mme Côté qui, elle, l'a remise à la responsable du Comité d'embellissement. M. Sylvain a même offert un montant supplémentaire de 50 \$ en cadeau pour s'excuser d'avoir fait une telle erreur, offre que j'ai refusée. Mme Watier a été avisée de la « retrouvaille ».

À un certain moment, j'ai rencontré M. Rolland Sauvé dans le stationnement de la pharmacie Famili-Prix, ici à Saint-Hippolyte, et j'ai discuté avec lui, qui savait que l'erreur avait été commise par Roland Sylvain. À son point de vue, il s'agissait d'un vol et je devais répudier Roland Sylvain.

Je lui ai répondu que je ferais d'abord enquête. À cet effet, j'ai d'ailleurs interrogé les employés concernés et, malheureusement, quelques semaines s'étaient passées au moment de la prise de connaissance de l'événement, et plus personne ne se souvenait de l'exactitude des faits.

M. Sauvé continuant ses boniments, je lui ai suggéré, comme il est le seul sur terre à n'avoir jamais fait d'erreur, il me l'a avoué, de se présenter aux prochaines élections. Il m'a alors rétorqué qu'il était trop vieux pour ça. M. Sauvé propage à ses amis que je l'ai sollicité pour remplacer Roland Sylvain, ce qui est tout à fait faux, de même qu'il propage une autre fausseté. Lors d'une rencontre dans mon bureau, je lui aurais présenté M. Guy Delorme à titre de policier, alors que M. Delorme est conseiller municipal délégué à la Sécurité publique. Mme Côté était présente dans mon bureau. J'avais demandé à M. Delorme d'assister à la rencontre comme témoin, puisqu'il était présent au bureau.

Lorsque l'événement m'a été rapporté, j'ai traité ce dossier en régie interne. Lors de cette rencontre avec M. Sauvé, qui ne démorait pas de sa demande de destitution, je lui ai alors proposé, devant son insistance à vouloir amener ce dossier sur la place publique, de venir en parler à la prochaine assemblée et qu'il aurait les réponses en conséquence.

M. Sauvé a invité des journalistes pour cette assemblée, mais lui brillait par son absence. Le sujet n'a pas été abordé jusqu'à ce qu'il revienne à la charge, par personnes interposées, à l'assemblée de décembre dernier. M. Sauvé était présent dans la salle, mais à aucun moment il n'est intervenu, préférant déléguer cette tâche aux autres. À cette occasion, un journaliste était présent.

Bien que je ne le connaisse que socialement, j'avais toujours eu beaucoup d'estime et d'admiration pour M. Sauvé. Son attitude m'a déçu. Nous avons des dossiers beaucoup plus importants à travailler et cette attitude ne peut que nuire à la bonne marche des affaires municipales. Je n'accepterai donc aucun commentaire, ni aucune question sur ce sujet après l'assemblée.

Je vous remercie de votre attention et de votre patience.
Bonne assemblée.

Le maire,
Gilles Rousseau

N.D.L.R. En début d'assemblée, le conseiller Roland Sylvain a tenu à réagir aux accusations dont il est la cible après avoir encaissé, par erreur, un bon d'achat de 50 \$ qu'on avait déposé dans son casier par inadvertance. M. Sylvain a donc cru que le bon lui était destiné. Rappelons que le conseiller a lui-même avoué son erreur, dès qu'il s'en est rendu compte, remboursant aussitôt la somme.

Chers citoyens et citoyennes,

Je tenais ce soir à vous faire part de ma version des faits. L'été dernier, j'ai reçu dans mon courrier une enveloppe adressée à Roland., conseiller municipal. Le nom de famille avait été rayé.

La lettre était accompagnée de bons d'achat d'essence pour 50 \$, de la compagnie Pétrole Bélisle. De bonne foi, j'ai cru que cette lettre m'était adressée, et j'ai donc conservé les coupons pour les échanger deux semaines plus tard environ.

C'est lors d'une rencontre avec un membre du comité d'embellissement, en août, que j'ai appris qu'ils cherchaient des bons d'achat d'essence. Plus tard, j'ai compris qu'il pouvait s'agir de ceux qui avaient été déposés dans mon casier.

J'ai immédiatement contacté Mme Hélène Noël Watier, conseillère municipale responsable du comité d'embellissement, afin de l'informer de cesser les recherches. J'ai tout de suite pris les moyens à ma disposition pour rembourser ce montant au comité d'embellissement.

Pour montrer ma bonne foi, j'ai proposé d'ajouter une contribution supplémentaire comme cadeau au comité. Certaines personnes prétendent que j'aurais fait cela pour étouffer l'affaire, mais ce n'est absolument pas le cas. Je voulais simplement prouver ma bonne foi et compenser le temps perdu pour les recherches faites par beaucoup de monde.

Récemment, j'ai même communiqué avec le ministère des Affaires municipales afin d'avoir leur opinion dans ce dossier. Compte tenu que je n'ai personnellement aucun intérêt dans la compagnie Pétroles Bélisle, et la Municipalité non plus, je ne peux être accusé de conflit d'intérêts.

Je m'excuse de nouveau auprès du comité d'embellissement, des élus et aussi auprès de mes électeurs, qui m'ont fait confiance depuis novembre 2005. C'est une erreur bête. Depuis que je suis devenu conseiller, je n'ai travaillé que dans les intérêts de la population.

Encore une fois, toutes mes excuses à toutes les personnes concernées, et j'espère que mon intervention d'aujourd'hui mettra fin à tous ces mauvais commérages qui n'ont pour but que de nuire à ma réputation.

Roland Sylvain,
conseiller municipal de Saint-Hippolyte
et responsable des travaux publics



FÉVRIER 2008



FESTIVAL D'HIVER 2008

LE SAMEDI 9 FÉVRIER

PARC CONNELLY

Une rafale d'activités: tours de carriole tirée par des chevaux, clown, maquillage, hockey-bottine, jeux et concours d'habileté, tirage, patinage musical libre, hot-dog en plein air...

HORAIRE

11 h 00 à 15 h 00	Carriole tirée par des chevaux
11 h 00 à 15 h 00	Jeux et animation
11 h 00 à 15 h 00	Patinage musical libre
11 h 00 à 12 h 00	Partie de hockey sur glace (6 à 12 ans)
12 h 00 à 14 h 00	Dîner hot-dog en plein air
12 h 00 à 13 h 00	Jeux et concours d'habileté pour tous
13 h 00 à 14 h 00	Partie de hockey sur glace (+13 ans)
14 h 00 à 14 h 30	Jeux et concours d'habileté pour tous
14 h 30 à 15 h 00	Partie de hockey bottine parents-enfants
15 h 00	Remise des prix de participation

Important:

Accès gratuit avec le port du macaron au coût de 2 \$

Tous ceux qui participent aux différents concours et épreuves recevront un coupon de tirage vous donnant la chance de gagner un prix de participation.

Bonne chance!

Annulation seulement en cas de pluie.



Expositions à la Maison de la culture

Février

Lucien Lisabelle, photographies aériennes
«Aperçus insolites» du 15 au 24 février 2008
Vernissage et activité culturelle le samedi 16 février à 13h

Mars

Claudette Giroux, peinture à l'huile
«Regards et souvenance» du 14 au 23 mars 2008
Vernissage et activité culturelle le samedi 15 mars à 13h

Avril

Anita Baghjajian, pastel et peinture à l'huile
«Racines flottantes» du 11 au 20 avril 2008
Vernissage et activité culturelle le samedi 12 avril à 13h

Horaire:

Vendredi 18h à 21h
Samedi et dimanche 12h à 17h

Inscription Montagne-Art 2008

Le Comité culturel de Saint-Hippolyte invite artistes et artisans de la région à soumettre leur candidature à l'exposition multidisciplinaire Montagne-Art de l'automne 2008 (23e édition), qui se tiendra au Centre éducatif et communautaire les Hauteurs.

Documents requis: Curriculum artistique incluant trois à cinq photos d'œuvres récentes (inédites à Montagne-Art).

Date limite pour déposer votre candidature: **le 15 avril 2008**

Courriel:

comiteculturel@questzones.com à l'attention de Michel Légaré

Par la poste:

Comité culturel de Saint-Hippolyte, 2253, ch. des Hauteurs,
Saint-Hippolyte, Qué. J8A 1A1

Visitez notre site:

www.inter-actif.qc.ca/montagne-art

Inscriptions à la session du printemps 2008

Date: Samedi, 15 mars de 10h à 14h

Lieu: Pavillon Roger-Cabana

Ski de fond et raquettes

Au cours de la semaine de relâche, le Centre de ski de fond Roger-Cabana sera ouvert de 9h à 16h. L'enregistrement des skieurs et des raquetteurs s'effectuera au pavillon Roger-Cabana. Les amateurs de plein air peuvent profiter du forfait quotidien ou du laissez-passer annuel. Venez découvrir nos nouveaux sentiers de ski de fond et de raquettes.

Pour de plus amples informations et pour connaître les conditions de ski, communiquez avec notre personnel au (450) 563-2505, poste 240.

* Possibilité de louer des raquettes.

Info: www.saint-hippolyte.ca

PATINOIRES

Avec le retour des températures hivernales, nos patinoires sont en bon état. Venez en profiter!

Parc Connelly

(450) 563-3200
10, 111e Avenue
9 h à 21h30
Patinoire éclairée de dimensions réglementaires

Parc de la Plage municipale

873, chemin du lac de l'Achigan
9 h à 21h30
Patinoire éclairée

Parc Bourget

Rue Bourget (village)
10h à 17h
Patinoire non éclairée, pour le patinage libre.

SEMAINE DE RELÂCHE

ACTIVITÉS SPÉCIALES ET ANIMATION

Le père Noël a été généreux en décembre 2007! Voici quelques-unes des nombreuses nouveautés qui vous sont offertes en ce début d'année.

Location

Chambre numéro 10 / Ake Edwardson
Double homicide / Jonathan Kellerman
L'homme délaissé / C.J. Box
La mort blanche / Olivier Weber
Peur / Thierry Serfaty
Le pic du diable / Deon Meyer
Puits de lumière / Sulitzer

Romans

Alabama song / Gilles Leroy
En plein cœur / Ray Kluun
Eugénie, fille du Roy / René Forget
J'ai tant rêvé de toi / Olivier Poivre d'Arvor
Madeleine / Amanda Sters
Les portes de Québec / Jean-Pierre Charland
Les promesses de l'aube / Micheline Duff

Documentaires

Belle en tout temps / Linda Bird
Belles maisons québécoises / Yves Laframboise
Chagrin d'école / Daniel Pennac
Les enfants du présent / Meg Blackburn Losey
Escaliers et rampes / Jeff Beneke
L'espagnol / O'Neil W. Som
Le grand livre des conserves / Judi Kingry

Enfants

Romans

Action-vérité / Vanessa Rubio
Bienvenue à Magix / Sophie Marvaud
Le chasseur de monstres / Gilles Tibo
La cité des voleurs / Ian Livingstone
Le code du dragon / Téa Stilton
Danger en Thaïlande / Camille Bouchard
Dans la peau d'un garçon / Chloë Rayban
Dominic en prison / Alain M. Bergeron
La fillette disparue / Dotti Enderle
Mes frères au front / Jean Little

Bandes dessinées

Boule et Bill: S.O.S. planète / Roba
Samson et Néon: Rigolovni / Tébo
Scooby-doo: Quelle trouille! / John Rozum
Shrek: v.2 en BD / Aky-Aka

Albums

Fidèle et Annabelle / Brigitte Marleau
Grand-maman Tricot / Gilles Tib



Hélène Noël
Watier



Bruno Laroche

Lundi 3 mars

Sortie au mont Saint-Sauveur et au mont Avila: ski alpin, planche à neige et glissades sur tubes
 Pour toute la famille.

Mardi 4 mars (7h00 à 17h30)

Tortilles en hiver au Pavillon Roger-Cabana
 Journée d'activités intérieures et extérieures: jeux de groupe, maquillage, animation, bricolage pour les enfants d'âge scolaire (5-8 ans) (9-12 ans). Coût: 15\$ par enfant /jour

Mercredi et jeudi 5 et 6 mars (7h00 à 17h30)

Tortilles en hiver à l'école des Hauteurs
 Journée d'activités intérieures et extérieures: jeux de groupe, maquillage, animation, bricolage pour les enfants d'âge scolaire (5-8 ans) (9-12 ans). Coût: 15\$ par enfant /jour

Vendredi 7 mars

Sortie au Mont Blanc: ski alpin et planche à neige.
 Pour toute la famille.

Info: (450) 563-2505, poste 238 ou www.saint-hippolyte.ca

Tableau des coûts

Date	Endroit	6 à 17 ans	Adultes	
Lundi 3 mars	Mont Saint-Sauveur/Avila			
	Billet et transport	22 \$	30 \$	
	Billet, location et transport	33 \$	50 \$	
	Transport seulement	5 \$	5 \$	
Lundi 3 mars	Glissades/Avila			
	Billet et transport	18 \$	25 \$	
Vendredi 7 mars	Ski Mont Blanc			
	Billet et transport	15 \$	20 \$	25 \$
	Billet, location de ski et transport	30 \$	41 \$	45 \$
	Billet, location de planche et transport	35 \$	45 \$	50 \$
	Transport seulement	5 \$	5 \$	5 \$

Horaire pour le transport

	Départs			Retours		
	1	2	3	3	2	1
Mont Saint-Sauveur et Avila (3 mars)	08h00	08h15	08h30	16h45	17h00	17h15
Glissades Avila (3 mars)	08h00	08h15	08h30	16h45	17h00	17h15
Mont Blanc (7 mars)	07h15	07h30	07h45	17h00	17h15	17h30

Arrêts d'autobus

- Pavillon Roger-Cabana (2060, chemin des Hauteurs)
- Place Saint-Hippolyte (1414, chemin des Hauteurs)
- Pavillon Aimé-Maillé / bibliothèque (871, chemin des Hauteurs)

*Se présenter à l'arrêt d'autobus, 15 à 20 minutes à l'avance.

Modalités d'inscriptions

Date limite d'inscriptions: **20 février 2008**

Comptant, Interac ou par chèque à l'ordre de la Municipalité de Saint-Hippolyte.

* Des frais de 20\$ s'appliqueront pour tout chèque sans provision.

Politique familiale: 5\$ de rabais pour le 2^e enfant et 10\$ de rabais pour le 3^e enfant.